



Dès juin 2011

C1

Collecte une fois
par semaine des
ordures ménagères.

Collecte alternée une fois tous
les 15 jours des emballages,
des journaux-magazines
et du verre.

C0,5

Editorial



Le contrat de collecte des déchets ménagers attribué en 2004 à la société SEPUR s'achève le 30 mai 2011.

La solution préconisée et mise en oeuvre par celle-ci dans le cadre d'un contrat, dit de résultat, a révélé à l'usage des contraintes techniques qu'elle avait sous-estimées.

Dans un souci permanent de maîtriser les coûts de collecte, le SMIRTOM du Vexin a confié au mois de janvier au bureau d'études SYNTECHO une étude d'optimisation des différents modes de collecte permettant de réduire l'augmentation des prix.

L'assemblée générale du 21 octobre 2010 a validé à l'unanimité la solution ramenant **la collecte sélective à un passage tous les 15 jours** (collecte en C0,5), tout en maintenant la collecte hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles (collecte en C1).

Cette décision entraîne une refonte complète des circuits de collecte (ordures ménagères et collecte sélective), qui se traduira pour chacun à **un changement de ses habitudes**.

Cette contrainte passagère est la contrepartie nécessaire à une parfaite maîtrise des coûts.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension.

Je vous présente tous mes voeux de santé et de réussite dans vos projets pour 2011.

M. Jean-Claude BOIRAU
Le Président du SMIRTOM du Vexin

Le SMIRTOM du Vexin doit **RENOUVELER** ses contrats de collecte des déchets ménagers

Le contrat de collecte des déchets ménagers attribués en 2004 à la société SEPUR se termine en mai 2011.

L'utilisation de la benne bi-flux pour la collecte des ordures ménagères et du verre que la société SEPUR avait préconisée en 2004 s'est révélée inadaptée.

Afin d'optimiser les modes de collecte et de maîtriser les coûts, le SMIRTOM du Vexin a confié en janvier 2010 une étude au Bureau d'Etudes SYNTHECO.

Les conclusions de cette étude ont conduit aux recommandations suivantes :

- 1 Séparer la collecte des ordures ménagères de celle du verre** en utilisant du matériel spécifique dédié à chacun de ces deux produits.
- 2 Maintenir une collecte des ordures ménagères une fois par semaine (collecte en C 1).**
- 3 Réduire la fréquence de la collecte sélective des emballages ménagers, du verre et des journaux-magazines à une fois tous les 5 jours (collecte en C 0,5).**

Ces recommandations ont été validées par les membres du Bureau le 19 octobre 2010 et voté à l'unanimité par les délégués syndicaux lors de l'assemblée du 21 octobre 2010.

Le SMIRTOM du Vexin est donc en cours d'Appel d'offres, dont voici le calendrier :

- Sur les bases des décisions de l'assemblée délibérante, le SMIRTOM du Vexin a confié au **Bureau d'Etude ORTHEMIS, assisté d'un juriste, Me Palmier**, la mission de lancer un appel d'offre ouvert.
- Cet appel d'offre a été lancé le 28 octobre 2010 et est consultable sur internet à cette adresse : www.e-marchespublics.com.

- Les entreprises doivent rendre leur offre pour le 10 janvier 2011.
- L'analyse des différentes offres et le choix de l'entreprise retenue seront proposés à une assemblée générale prévue fin février 2011.
- De mars à avril 2011, un nouveau dispositif de collecte sera élaboré avec l'entreprise choisie.
- Une Feuille de Tri est prévue en mai 2011 pour vous présenter l'entreprise et les nouveaux circuits de collecte.





Le passage de la collecte des emballages, verre, journaux-magazines en C 0,5 va entraîner **DES CHANGEMENTS...**

Le changement de fréquence de la collecte sélective aura pour conséquence une refonte complète de l'ensemble des circuits de collecte.

1 Pour les ordures ménagères (C1) :

- Nous passerons des 13 circuits actuels à 8 circuits par semaine, entraînant des changements de jours de collecte et des horaires de passage différents (entre 7h00 et 18h00).

2 Pour les emballages, verre et journaux-magazines (C 0,5), la collecte sera alternée, c'est-à-dire :

- il y aura une collecte par benne bi-flux une semaine sur deux des emballages (poubelle jaune) et des journaux-magazines (poubelle bleue).
- une collecte une semaine sur deux du verre (poubelle verte).

Le calendrier actuellement retenu pour l'introduction des nouveaux circuits est le suivant :

- **Mois de mars** : finalisation avec les mairies des circuits de collecte et des horaires de passage
- **Mois d'avril et de mai** : information des habitants via la Feuille du Tri, les bulletins municipaux et le site internet du SMIRTOM du Vexin.
- **Mois de juin** : mise en oeuvre du nouveau plan de collecte

Soyez donc vigilants, dès le mois de juin les jours de collecte de vos déchets vont changer !

Lisez les informations qui vous seront apportées dans la prochaine Feuille du tri et dans les bulletins municipaux, et n'oubliez pas notre site internet

www.smirtomduvexin.net

Les jours de ramassage de chaque commune y seront affichés.

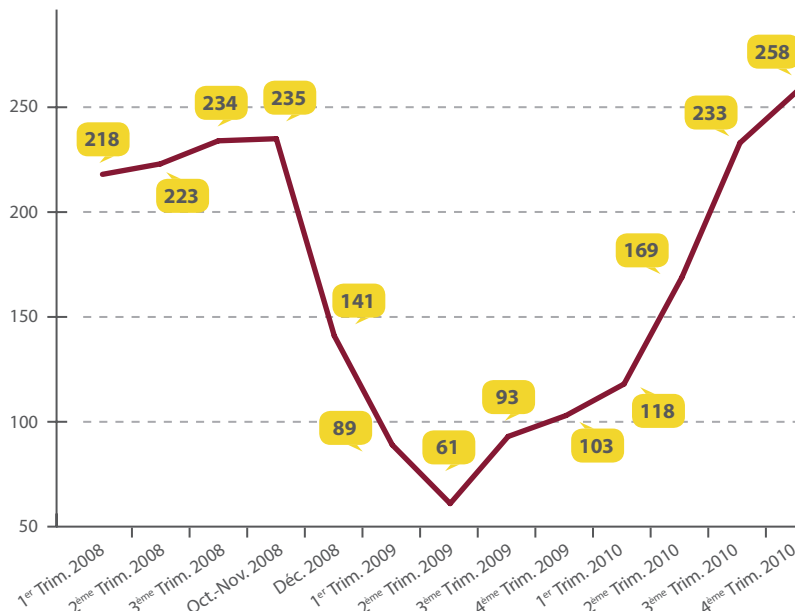


L'évolution du prix de revente des déchets recyclables : l'exemple du plastique

Les matériaux recyclables collectés dans vos bacs jaunes sont revendus aux industries. La vente de ces produits contribue à couvrir les frais de gestion des déchets.

Sur la courbe ci-dessus, on voit nettement que la revente du plastique n'a pas été épargnée par la crise : fin 2008, les prix se font effondrés, pour atteindre au deuxième trimestre 2009, 26% du prix moyen de l'année précédente.

En milieu d'année, la demande est remontée, entraînant avec elle le prix du plastique recyclé.



Les bacs à ordures ménagères

Le gel, le soleil, les manipulations répétées... fragilise le matériel, tant et si bien qu'il arrive que des bacs soient endommagés lors de la collecte. Si cela se produit, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Si il s'avère que la casse est due à une mauvaise manipulation des ripeurs, la société de collecte réparera, ou le cas échéant, remplacera votre bac gratuitement.

Les Sapins de Noël

Les fêtes arrivent à grands pas, bientôt des sapins égayeront le foyer de beaucoup d'entre vous.

Mais que deviennent-ils après Noël ?

Même si ils sont équipés de sacs à aiguilles, ne les déposez pas pour la collecte des ordures ménagères, ils ne seront pas ramassés car on ne peut les incinérer.

Emmenez-les à la déchèterie, là ils pourront être transformés en compost !

IMPORTANT • IMPORTANT • IMPORTANT • IMPORTANT



Depuis quelques années, nous entendons parler de « faux éboueurs » qui sévissent dans la région. En effet certaines personnes, mal intentionnées, se font passer pour les éboueurs et vont de maison en maison pour les étrennes.

Sachez que seuls les éboueurs de la **société SEPUR** sont munis de **certificats**, que vous êtes **en droit de demander** avant de leur donner des étrennes.

La feuille du tri

SMIRTOM du Vexin
8, chemin de Vernon - 95450 VIGNY
Tél. : 01 34 66 18 40 - Fax : 01 34 66 13 79

E-mail : smirtom@smirtomduvexin.net
Site : www.smirtomduvexin.net
Imprimé sur papier recyclé

Partenaire :
 **ECO EMBALLAGES**

